

Avis adopté à la séance plénière du 22 septembre 2020

Contribution du CESE au projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche

Déclaration du groupe de la Coopération

Nous traversons collectivement une exigeante période de transitions

– économiques, sociales et environnementales – qui nous demande de nous adapter.

La crise actuelle liée à la Covid-19 en est un des marqueurs. Sans doute le plus spectaculaire de ces derniers mois.

Indéniablement, dans ce cas précis, la recherche – clinique –, représente le principal levier pour nous permettre de surmonter cet épisode qui bouleverse profondément et durablement nos quotidiens.

Professeurs, chercheurs, ingénieurs, techniciens et personnels d'appui mènent avec courage leurs travaux au sein de nos universités, de nos grandes écoles, de nos organismes publics et de nos entreprises pour nous permettre de disposer des connaissances essentielles à la compréhension (résolution ?) des défis auxquels nous devons faire face.

Ainsi, le projet gouvernemental actuel de programmation pluriannuelle de la recherche doit pouvoir montrer à ces derniers un soutien qui passe notamment, comme le précise la Préconisation n°1, par un niveau suffisant et pérenne de financement : le niveau actuel du financement public est en effet insuffisant alors que l'on observe une dégradation tendancielle de cette situation.

À côté de cela, notons aussi :

- La généralisation de la compétition (souvent délétère) au sein de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR) pour l'accès à des ressources notoirement insuffisantes : la Préconisation n°5 invite de ce fait à une coopération juste et équilibrée ;

- La dégradation importante des conditions de travail au sein de l'ESR depuis au moins une décennie : la Préconisation n°6 met l'accent sur le besoin de financements de base permettant de développer une véritable politique scientifique ;

- Les rémunérations trop faibles des personnels scientifiques (notamment en début de carrière) : la préconisation n°8 invite à une revalorisation significative des salaires et des carrières.

Face à cet étiolement, il apparaît impératif de donner à la recherche française les moyens de ses ambitions (en termes budgétaires et de fonctionnement) afin qu'elle incarne pleinement son rôle de vigie dans nos sociétés en même temps qu'elle retrouvera sa désirabilité.

Plus spécifiquement, les entreprises coopératives s'appuient régulièrement sur la recherche (scientifique ou autre) pour fonctionner et mettre continuellement à jour leurs modèles. Pensons notamment aux secteurs de l'énergie, de l'habitat et/ou de l'agriculture qui la considèrent pour répondre aux attentes sociétales 5.0 tout en préservant leur compétitivité.

La science naît au moment où la société décide de comprendre son monde ou de le reconstruire. Dans ce monde en reconstruction, misons efficacement et humainement sur elle !

De ce fait, le groupe de la coopération a voté cet avis.